

Le mot de Gilles / L'effet d'une méthode raisonnable

L'équilibre entre la circulation automobile et les transports en commun



Le mot de Gilles / L'effet d'une méthode raisonnable

La fermeture du tunnel sous le Louvre

J'ai dit ici combien il me semblait que la fermeture du tunnel sous le Louvre et des voies sur berges à la circulation automobile par la mairie de Paris, sans consultation du reste de l'agglomération pour qui c'est un poumon de circulation automobile tout à fait majeur, ne me semblait pas l'effet d'une méthode raisonnable.

Il me semble que, politiquement, la riche capitale-musée, ne peut se replier sur elle-même et l'intérêt de ses seuls habitants-privilegiés qui ne peuvent souvent pas disposer de voiture parce qu'il n'y a pas de parking, mais qui disposent de transports en commun incomparablement supérieurs à ceux de la périphérie.

Je n'ai pas changé de point de vue sur cette question de l'équilibre entre la circulation automobile qui apporte beaucoup de problèmes, et les transports en commun qui en résolvent beaucoup. Mais il faut d'abord faire progresser les transports en commun sur toute l'agglomération avant de supprimer la circulation automobile dans le seul hyper-centre.

En revanche j'approuve la décision de Madame Hidalgo d'avoir fait revoter cette délibération aussitôt après que les juges l'ont annulée.

Pourquoi ?

Parce que je pense que c'est la démocratie. La mesure ne me convient pas, mais elle a été prise par des élus qui ont été légalement et légitimement élus.

Sinon, l'idée des élections perdra tout sens puisque c'est le juge qui a la fin décidera.

Les élus sont peut-être les pires des gens, mais c'est nous qui les avons élus.

Nous pouvons les remplacer par d'autres la prochaine fois.

Les juges sont peut-être les meilleurs d'entre nous mais ils sont en place parce qu'ils ont réussi le concours de l'école de la magistrature de Bordeaux, ou des concours équivalents. Nous n'avons aucune influence sur leur nomination, nous ne pourrions pas les remplacer une prochaine fois.

Il n'y a donc pour moi aucune hésitation. Oui je soutiens sur ce sujet la décision de faire revoter la même décision politique, face au juge, prise par Madame la maire de Paris.